

Compte rendu de la séance du 18 avril 2016

Présents : André ROUX, Bernard Creissent, Christophe Nourry, Karine Pastre, Marie-Thérèse Chapelle, Christian Bataille, José Loureiro, Anne-Marie Campredon, Suzette Boutonnet, Gisèle Boutin, Serge Lapierre, Gilles Dussart, Roseline Pradeilles, Cathy Lacas, Régis Julien, Séverine Barbesant, Joséphine Robert, Brigitte Fourets, Kévin De Carvalho

Procuration : Baptiste Lapeyre à Marie-Thérèse Chapelle

Absent : Alain Malclès

1) Approbation du compte-rendu du conseil du 13 avril.

Monsieur le maire donne une lecture intégrale du compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté par 18 pour et 2 abstentions.

2) Dépenses de carburant faites par Christian Bataille pour son véhicule personnel.

Monsieur le Maire prend la parole : J'ai demandé à la perceptrice de Florac quelle était la procédure la mieux adaptée aux remboursements que doit effectuer Monsieur Bataille. Celle-ci m'a conseillé d'éditer un ou des titres de recettes (dans le cas d'un étalement) qui seront accompagnés d'une délibération du conseil municipal. En ce qui concerne les deux premiers mois de 2016, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal lors de la séance du 13 avril 2016 des sommes irrégulièrement perçues par Monsieur Christian BATAILLE. (cf compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016).

Le Conseil Municipal décide de demander le remboursement de la somme de 304.24 € correspondant à 6 approvisionnements en carburant fait par M. Christian BATAILLE du 1er janvier au 29 février 2016 pour un montant de 268.94 € augmenté de la somme de 36 € correspondant à la facture n° FC-00216-022870 de O'BURO pour des cartouches d'imprimantes.

Monsieur Bataille réfute le terme « irrégulièrement » de la délibération, Monsieur le maire maintient ce terme et demande le vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande maintenant aux élus de Bédouès de faire un compte rendu du conseil communal qui a eu lieu ce jour à 18h.

Monsieur Bataille prend la parole, il demande que ne soit évoquées durant ce conseil que les factures ayant trait au carburant de 2011 à 2015, ainsi que cela est indiqué sur la convocation. Il refuse que des factures ayant d'autres objets, et citées lors du conseil communal, soient évoquées durant cette séance à huis-clos, et demande qu'elles fassent l'objet d'un autre conseil à huis-clos.

Monsieur Creissent indique que si notre conseil municipal a été précédé tout exprès d'un conseil communal, c'est bien pour en rendre compte. Les factures en question ne pouvaient être mises à l'ordre du jour puisqu'elles n'avaient pas été découvertes au moment de la rédaction de cet ordre du jour.

Monsieur le maire met aux voix le fait d'évoquer ces factures. Trois personnes seulement s'opposent à ce que ces factures soient évoquées.

Monsieur Bataille indique qu'il quittera la séance lors de l'évocation de ces factures. Monsieur le maire prend acte et demande que ce sujet soit reporté en fin de séance.

Monsieur Dussart prend la parole, indiquant que durant le conseil communal Monsieur Bataille a affirmé que ces approvisionnements en carburant étaient légaux et qu'il s'était renseigné auprès d'un avocat, que par ailleurs, il mettrait dorénavant ces indemnités sur un compte à part pour les rembourser dans le cadre d'une éventuelle procédure. Propos que confirme Monsieur Bataille, précisant qu'il faisait environ 10 000km par an pour la mairie.

Monsieur le maire prend la parole, pour demander le vote d'une seconde délibération demandant le remboursement des sommes correspondant à l'écart entre les factures de carburant réglées par la commune de Bédouès de 2011 à 2015 inclus, et les relevés des employés sur la même période pour les approvisionnement en carburant des véhicules communaux.

Monsieur le maire demande que ce vote soit réalisé à bulletins secrets du fait de l'importance des sommes en jeu.

Monsieur Bataille indique que s'il avait rempli des bordereaux de remboursement de frais kilométriques, cela aurait coûté plus cher à la commune et que de ce fait, il lui a fait faire des économies. Il n'envisage pas de démissionner et il est prêt à aller au tribunal et restera maire délégué tant qu'il ne sera pas relevé de ses fonctions, Il ne supporte pas d'avoir été traîné dans la boue et que sa qualité principale est d'être intègre. Il indique que le remboursement des frais des élus et les indemnités font l'objet de deux articles bien séparés du CGCT.

Christophe Nourry demande à Monsieur Bataille si lors du précédent mandat des élus lui ont demandé de mettre en place un suivi rigoureux des dépenses, Monsieur Bataille répond : jamais. Christophe Nourry demande ensuite comment il estimait qu'il devait faire un plein de carburant sur le compte de la mairie. Monsieur Bataille répond qu'il faisait un plein quand son réservoir était vide, et il a ajouté "Il aurait fallu une délibération, je reconnais mon erreur. »

Monsieur le maire demande de passer au vote à bulletins secrets.

Texte de la délibération :

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal lors de la séance du 13 avril 2016 des sommes irrégulièrement perçues par Monsieur Christian BATAILLE. (cf compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016). Le Conseil Municipal décide de demander le remboursement de la somme de 10 491.36 € correspondant aux approvisionnements en carburant fait par Christian BATAILLE durant les années 2011 à 2015 inclus.

Le plus jeune conseiller et la doyenne ont assuré le dépouillement.

Résultat du vote :

1 blanc, 4 contre, 14 oui et un « pour ».

3) Compte rendu du conseil communal de Bédouès

Monsieur le maire prend la parole pour indiquer à Christian Bataille avant qu'il ne quitte la séance, qu'après le compte-rendu du conseil communal de Bédouès, il demandera aux élus de se prononcer sur un vote de défiance à son encontre demandant son départ du conseil. Les 6 pleins de carburants de janvier et février ne peuvent en aucun cas être justifiés par des

déplacements liés à la fonction de maire et le contrat de confiance est rompu. Lorsque la population le questionnera sur la présence de Christian Bataille au sein du conseil, il pourra alors répondre qu'il a proposé une motion demandant son départ.

Christian Bataille quitte la séance à 21h20.

Monsieur le maire passe la parole à Karine Pastre.

Elle évoque deux factures douteuses : une de Gédimat pour du sable et du ciment (31 mars 2015, 192.46€), alors que la commune ne se fournit jamais à cette enseigne. Le commerçant a indiqué que la livraison avait été faite par une entreprise du bâtiment qui travaillait à cette époque sur un chantier communal. Christian Bataille en conseil communal a reconnu que ce sable avait été livré à son domicile, et que si la facture était arrivée à la mairie, c'était une simple erreur et qu'il remboursera.

Ensuite Karine Pastre évoque les factures d'entretien de véhicule réalisé chez Runel à 4 mois d'intervalle, l'une pour la Dacia communale, la suivante sans numéro de véhicule ni kilométrage. (25 avril 2014, 182.34€). Le garagiste interrogé reconnaîtra qu'il ne s'agissait pas d'un véhicule de la commune. Christian Bataille reconnaîtra en conseil communal qu'il s'agissait de son véhicule personnel, mais que là aussi c'était une erreur, et qu'il remboursera. Karine Pastre indique qu'un élu a demandé à consulter les factures des travaux de Salièges réalisés en 2014, (dont les coûts ont doublé, sans avenant, ni consultation du conseil ?).

Fin du compte-rendu du conseil communal.

Plusieurs élus dénoncent d'une façon générale la négligence et la désinvolture dont il a fait preuve tout au long de ces deux dernières années de mandat, et le manque de confiance qui en résulte.

4) Vote d'une motion de défiance à l'encontre de Monsieur Bataille

Monsieur le Maire prend la parole pour proposer au conseil de voter la motion de défiance à l'encontre de Monsieur Bataille :

« Du fait de la rupture du contrat de confiance suite aux facturations non justifiées de carburant des mois de janvier et février 2016, le conseil municipal souhaite que M. Christian Bataille mette fin à son mandat de conseiller municipal de la commune de Bédouès-Cocurès.

Son maintien au sein du conseil induirait dans le travail de la municipalité un doute permanent et serait gravement nuisible à la crédibilité de l'ensemble du conseil auprès de la population. »

Ce vote se déroule à bulletin secret.

Résultat du vote, 15 oui, 2 non, 2 abstentions.

La séance est levée à 22h.

Compte rendu du conseil communal du 18 avril 2016 à 18h.

Etaient présents :

C. Bataille, G.Dussart, K. Pastre, R. Pradeilles, G. Boutin, S. Lapierre, S. Boutonnet, B. Creissent, J. Loureiro

Absents : C. Lacas, A. Maclès

Lors du Conseil Communal, Karine Pastre a expliqué qu'avec Gilles Dussart nous avons regardé les factures de 2014 et 2015 et que quelques-unes nous avaient interpellés (tout en précisant qu'ils n'étaient pas des experts...):

- La facture de Gédimat en date du 31.03.2015 (sable et ciment pris le 18.03.2015) d'un montant de 192.46€, Christian a reconnu que c'était Maurin qui s'était servi chez Gédimat pour des travaux qu'il effectuait chez Christian et qu'il s'agissait d'une erreur que la facture soit reçue à la mairie, il nous a dit qu'il la rembourserait.
- Gisèle Boutin a exprimé des doutes concernant des travaux réalisés au printemps 2015 sur le mur de la collégiale. L'entreprise retenue pour les travaux - Maurin, (ayant présenté le devis le plus faible environ 7 000€) a exécuté simultanément des travaux chez monsieur Bataille. Il se trouve qu'au final le montant des travaux a été en dépassement de 2 000€ par rapport au devis initial.
- La facture de Runel du 25/04/14 d'un montant de 182.34€; Christian a reconnu que c'était une erreur puisque c'est la facture de vidange de sa voiture, il nous a dit qu'il la rembourserait
- Les factures de FistStop du 17.03.2014 de 226.31€ et 50.30€ correspondent d'après Christian à la réparation du véhicule de l'entreprise de José car il l'avait emprunté pour la mairie et il l'a abîmé sans déclaration à l'assurance car c'était un petit montant par rapport à la franchise. José Loureiro ne se rappelle pas de cette histoire...
- Puis nous avons parlé de l'accident qu'a eu Grégory Breysse , facture chez CarrAuto d'un montant de 1133.70€ avec la Dacia et que Christian Bataille

n'avait pas fait marcher l'assurance, mais dans ce cas c'est un oubli de déclaration à l'assurance qui nous en aurait remboursé une partie....

Pour tous les conseillers présents cela fait beaucoup d'erreurs....

Christian Bataille a ensuite affirmé la même chose qu'en conseil municipal qu'il ne démissionnerait pas et qu'il ne rembourserait pas.

Karine Pastre a ensuite demandé si quelqu'un avait un doute sur une facture que je pouvais immédiatement vérifier.

Serge Lapierre a demandé les factures de Salièges dont il a reçu une copie.

Fin du conseil communal